

## **HANDICAPE ET SPORTIF** **L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE** **DES HANDICAPES DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE**

*Martine GAUQUELIN*  
*Agrégée d'EPS-UFRSTAPS Université de Lille-II*  
*Membre du Centre lillois de recherche en analyse du sport*  
*de l'Université Charles-de-Gaulle - Lille-111*  
*BP 149 - 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex*  
*Tél. : 20.33.62.69 - 20.33.62.58 - Fax: 20.91.91. 71*

*Sophie CAMPUS - Professeur d'EPS*

### **INTRODUCTION**

Au début du mois de septembre dernier, se sont déroulés les IXe Jeux paralympiques d'été à Barcelone, dans le stade qui a accueilli les Jeux olympiques fin juillet. Près de 90 délégations s'y sont rencontrées si certains pays, comme la Grande-bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis, confirment leur suprématie, la France accède aux places d'honneur, face à la solide concurrence des athlètes canadiens, australiens et espagnols.

La compétition chez les personnes invalides existe depuis une quarantaine d'années. En effet, des performances réalisées par des compétiteurs handicapés sont saluées dès 1952, comme celles de la cavalière danoise Lis Martel (1).

---

1. GUTTMANN Ludwig, *The Significance of Sport in Me Rehabilitatfon of the Disabled*, Intern Congress, ISRD Proc., 1956.

En France, dans ce dernier quart du siècle, près de 20 000 participants (amputés, aveugles, paraplégiques, infirmes moteurs cérébraux, polios, tétraplégiques), dont 10 000 licenciés, se retrouvent dans les associations sportives afin de pratiquer la discipline de leur choix.

Cette seconde moitié du XXe siècle semble être un moment d'évolution et de transformation du rapport handicap-sport ; à savoir : le passage de la notion de handicap, obstacle à la pratique sportive, à la conception du sport, relais idéal de la rééducation de la personne handicapée et moyen de concourir à son intégration. Quelles en ont été les étapes ?

### **I. INITIATIVES BRITANNIQUES ET PREMIÈRES APPLICATIONS EN FRANCE**

#### **A. Initiatives britanniques**

Suite aux désastres de la Seconde Guerre mondiale, l'Angleterre va faire figure de pionnier dans le domaine de la réhabilitation par la pratique sportive.

Au début, afin d'aider les diminués physiques, des « centres de réhabilitation » de mineurs blessés s'ouvrent, comme celui du docteur Nicoll à Mansfield ; il précède le docteur Guttmann qui donnera au sport

une nouvelle dimension en l'introduisant en milieu hospitalier à partir de 1944. Des compétitions internes y sont organisées, permettant ainsi de faire oublier au mineur qu'il est physiquement limité, et il prend conscience qu'il n'est pas aussi handicapé qu'il l'avait imaginé (2).

Pendant la guerre, le docteur Guttmann est spécialiste des blessés de la colonne vertébrale à l'hôpital de Stoke-Mandeville ; il préconise le sport en tant qu'élément thérapeutique pour le traitement de la paraplégie. « Jusqu'alors, le problème était sans espoir, car il fallait non seulement sauver la vie de ces hommes, femmes et enfants paraplégiques ou tétraplégiques, mais encore il fallait leur redonner leur dignité et en faire des citoyens heureux et respectés (3). »

---

2. THOMAS Adrian, . *Rehabilitation by the Miners Welfare Commission ., Leatning ai every Step, Centre de Benny Hill Hall, Nottingham, 1949.*

Dès 1948, le docteur Guttmann organise, pour la première fois, les « Jeux nationaux de Stoke-Mandeville ». Pour cette compétition de tir à l'arc, il réunit seize blessés médullaires en fauteuil roulant. Par la suite, d'autres pratiques seront introduites : le polo, puis le basket-ball en fauteuil, l'escrime, le javelot, le tennis de table, la natation. Il est intéressant de remarquer que cette compétition sportive a lieu le jour même de l'ouverture des Jeux olympiques de Londres par le roi Georges VI.

A partir de cette date, les Jeux de Stoke-Mandeville deviennent annuels. Ils s'internationalisent, grâce à la Fédération mondiale des anciens combattants, en 1951, avec la participation de la Hollande. En 1957, trois cent soixante athlètes concourent, représentant vingt-quatre nations (4).

A la même époque, lors d'un congrès, le docteur Guttmann, parlant de l'importance du sport dans la rééducation des handicapés, constate qu'une révolution importante est en train de s'opérer : « Il y a dix ans, il était impensable que des porteurs d'atteintes médullaires fassent du sport, non seulement pour leur propre plaisir, mais pour celui de spectateurs valides. » Il met en valeur les bienfaits du sport qui « développe à la fois l'activité intellectuelle, l'esprit de compétition, la confiance en soi et la camaraderie (5). »

Il y exprime également le souhait de voir les Jeux olympiques admettre l'existence des handicapés concourant dans leurs propres sports. « Ne serait-ce pas un événement historique important si, grâce aux paraplégiques et aux amputés, on inscrivait le tir à l'arc - un des sports les plus anciens - au programme des Jeux olympiques (6) ? »

---

3. GUTTMANN Ludwig, *The Significance of Sport in the Rehabilitation of the Disabled, Intern Congress, ISRD Proc., 1956.*

4. GUTTMANN Ludwig, « The First Ten Years of the International Stoke Mandeville Games of the Paralyzed », *The Cord*, 14, 1962, p. 30-39.

5. GÜITMANN Ludwig, *The Significance of Sport in the Rehabilitation of the Disabled, Intern Congress, ISRD Proc., 1956.*

6. GUTTMANN Ludwig, *The Significance of Sport in the Rehabilitation of the Disabled, Intern Congress, ISRD Proc., 1956.*

Le docteur Guttmann sera entendu : les Jeux de Stoke-Mandeville sont reconnus par le Comité international olympique en 1956 M.

En 1960, ils se déroulent conjointement aux Jeux olympiques à Rome et, par la suite, les Jeux « paralympiques » auront lieu tous les quatre ans en parallèle des Jeux olympiques.

## B. En France

Suite aux réalisations du docteur Guttmann, d'autres pays vont prendre modèle sur l'Angleterre. C'est le cas de la France où, là encore, l'initiative sera tout d'abord médicale.

En s'appuyant sur des travaux anglais et américains, notamment ceux de Guttmann, Cooper, Rusk, etc., des spécialistes français vont, à leur tour, prôner le sport pour les handicapés physiques, et l'imposer comme thérapeutique complémentaire à la rééducation.

Les premières applications pratiques en France ont lieu dès 1951, dans le service du professeur Grossiord, à l'hôpital Henri-Poincaré de Garches, et grâce également au docteur Benassy et au docteur Maury, médecin chef du centre de rééducation motrice de Fontainebleau ; ils s'intéressent alors aux paraplégiques.

Le pouvoir médical est immense à cette époque : détention du savoir, rétention de l'information, secret médical, conseils...

En réadaptation qui, selon Stiker, vise « à rendre conforme (8) », le médecin est l'interlocuteur principal de la personne infirme : il se prononce au niveau des thérapies, mais aussi sur la suite à donner à son action. Il est difficile de distinguer la médecine et les institutions et services de réadaptation.

Pour les pionniers de la médecine de rééducation, notamment le professeur Grossiord, l'idée est la suivante : « A quoi bon rétablir quelqu'un dans une certaine maîtrise de son corps, si rien ni personne ne le remet en condition d'apprendre, de travailler, de vivre au milieu des autres (9) ? » Le médecin passe ainsi de l'agent de réadaptation au rééducateur (c'est-à-dire rendre au corps la même disponibilité qu'auparavant).

---

7. GUTTMANN Ludwig, « The First Ten Years of the International Stoke Mandeville Games of the Paralyzed », *The Corrl*, 14, 1962, p. 30.39.

8. STUCU Henri-Jacques, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 182.

Le docteur Maury définit les principes de la rééducation du paraplégique en cinq points :

- recouvrer la mobilité articulaire ;
- rééduquer l'équilibre assis ;
- développer par un travail intensif tous les muscles conservés ;
- mettre en charge, puis debout avant la rééducation de la marche ;
- rendre le paraplégique le plus indépendant possible (1°).

A ce sujet, il préconise, en fin de rééducation, des occupations manuelles et des pratiques sportives : basket-ball, volley-ball, hand-ball, javelot, tir à l'arc, ping-pong, natation, en indiquant que les sports accessibles aux paraplégiques sont nombreux, et font l'objet de compétitions entre les pays européens à Stoke-Mandeville.

A noter également qu'en 1955 a lieu la première compétition chez les paraplégiques dans les services du professeur Grossiord et du docteur Benassy.

Le sport est introduit en fin de rééducation dans l'objectif de rendre les handicapés plus indépendants. C'est à cette époque que s'amorce le passage du sport, relais idéal de la rééducation, à la pratique compétitive en tant que telle.

## **II. LES DEBUTS OFFICIELS DU SPORT POUR HANDICAPES PHYSIQUES**

Le sport pour handicapés physiques en France connaîtra ses débuts officiels à partir de 1954. A l'origine de la création du premier club civil se trouve Philippe Berthe ; il résume ainsi les raisons et les motivations de son engagement : « Un accident ne m'ayant pas permis de poursuivre la carrière à laquelle je me destinais, je m'orientais bien malgré moi vers la technique industrielle, puisqu'à cette époque, il n'était pas admis qu'un handicapé puisse enseigner le sport. Je n'en oubliais pas moins ma première idée, et pensais que, plus que le valide, le handicapé avait besoin, après sa rééducation et sa réadaptation, d'une préparation physique et morale pour sa réinsertion dans la société. C'est pour cette raison qu'après un voyage d'étude en Autriche, je fondais la première association sportive pour handicapés physiques, grâce à l'aide de nombreuses personnes qui comprirent ce que je voulais réaliser et les buts que je poursuivais (11). »

Suite à son voyage d'étude en Autriche durant l'hiver 1953-1954, il revient avec la preuve que « mutilation et sport ne sont pas incompatibles (12) », d'où sa volonté de créer en France un groupement qui réunirait les mutilés désireux de faire du sport.

---

9. STVCER Henri-Jacques, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 182.

10. MAURY Marc, . *La rééducation des paraplégiques : bilan des lésions, principes, difficultés, résultats*, *Revue du praticien*, 1<sup>er</sup> juin 1956, p. 1756.

### **L'Amicale sportive des mutilés de France**

L'Amicale sportive des mutilés de France sera fondée le 7 mai 1954. Elle vise à développer « la pratique du sport en tant que moyen de rééducation et d'entraînement fonctionnel chez les mutilés et les infirmes (13) », sous la devise « l'énergie de l'espoir », par opposition à la formule « l'énergie du désespoir », montrant ainsi que leur entreprise n'est pas l'ultime recours d'une cause perdue d'avance.

Philippe Berthe, président de cette association, justifie le bien fondé de son association dans le premier exemplaire de la *Revue des mutilés de France* : « Nous prouverons que nous sommes comme tous les hommes et que la pratique du sport nous est indispensable. C'est, outre un dérivatif ancestral, le moyen le plus rationnel de rééducation physique. Nous avons l'intention de vous demander d'ici peu de participer à des compétitions sportives internationales organisées par différentes nations. Ne croyez plus que le sport nous est interdit. Au contraire, il nous est recommandé plus qu'à ceux qui possèdent l'usage de tous leurs membres. Tout n'est pas possible, à la condition de choisir un sport parfaitement adaptable à notre état. Voyez l'expérience si réussie de StokeMandeville du docteur Guttmann (14). »

---

11. D'après les documents fournis par M<sup>l</sup>le Annette Berthe. 12. GUILLEREMEI' P., *Revue des mutilés de France*, n° 2, février 1956, p. 5-10. 13. Couverture, *Revue des mutilés de France*, n° 1, octobre 1955.

On constate ici que la renommée des Jeux de Stoke-Mandeville a atteint la France. Cependant, la différence fondamentale avec la Grande-Bretagne réside dans la fonction des personnes qui s'investissent. En France, la première association sportive civile aura l'originalité d'être prise en charge par des personnes extérieures au milieu médical.

En effet, ce sont des anciens sportifs qui ont souhaité créer une structure adaptée à leur nouvelle condition. De plus, à la différence des dirigeants des autres pays, le plus souvent médecins, à l'image du docteur Guttmann, les fondateurs sont eux-mêmes concernés par le handicap, en tant qu'invalides de guerre. Ceci crée donc un autre état d'esprit où le regard sur le handicap n'est pas porté avec des yeux de valides. Il y a, selon eux, une nécessité d'adapter la structure.

Dès le commencement, en 1954, plusieurs activités physiques et sportives (APS) ont été proposées aux adhérents de l'ASMF, comme le tir à l'arc, le ping-pong, le basket, le javelot et le ski. Au fil des années, d'autres activités viendront s'ajouter.

Afin de favoriser le développement de la structure, Philippe Berthe souhaite élaborer un programme de rencontres où vont s'affronter les équipes de Fontainebleau, Garches, de l'Institut national des invalides de Paris (15). Ce sera chose faite le 6 novembre 1956, avec une rencontre de tir à l'arc opposant l'ASMF avec le centre de rééducation motrice de Fontainebleau. D'autres rencontres seront mises en place avec le centre de Garches en mars 1957.

En 1956, les objectifs visés, pour l'avenir, concernent les trois points suivants :

- l'amélioration des activités proposées ;
- l'augmentation du nombre d'adhérents ;
- la mise à disposition de terrains et la facilitation des transports (16).

---

14. BERTHE Philippe, *Éditorial, Revue des mutilés de France*, n° 1, octobre 1955, p. 1. 15. GuILLEREMEC P., *Revue des mutilés de France*, n° 2, février 1956, p. 5-10.

En janvier 1957, l'ASMF se développe au niveau départemental grâce aux sections de Saint-Germain-en-Laye, Garches, Fontainebleau et Saint-Cloud.

Compétitions et championnats prennent également de l'ampleur. Citons, à titre d'exemple, la première rencontre internationale sportive pour diminués physiques, les 7 et 8 mai 1957, regroupant 35 mutilés venus de 6 pays pour disputer des compétitions de tir, de basket-ball et d'athlétisme. A noter que, si les Jeux de Stoke-Mandeville ne s'adressent à l'époque qu'aux paraplégiques, cette organisation concerne, outre ces derniers, les amputés et les aveugles (17).

L'ASMF, créée par Philippe Berthe, répond au souci premier de quelques invalides de guerre, de poursuivre une pratique sportive adaptée à leur handicap. En huit années, l'ASMF a bâti une structure associative civile ; c'est la première association sportive de handicapés physiques qui a reçu une dimension nationale.

Son but est de « créer des liens de camaraderie et d'amitiés sportives entre ses membres et d'améliorer par l'entraide leur situation morale » (Statuts de l'ASMF, 1959).

Cependant, comme l'ont obtenu les fédérations étrangères, l'ASMF, par la voix de son président Philippe Berthe, souhaite une « amélioration du sort des adhérents isolés en province » et « une transformation de son association en fédération (18) ».

---

16. *Compte rendu de l'assemblée générale de décembre 1956, Revue des mutilés de France*, n° 5, janvier 1957, p. 10-11.

17. *Revue des mutilés de France*, n° 7, juillet 1957, p. 5.

18. BERTHE Philippe, *K Rentrée ASMF*, *Revue des mutilés de France*, n° 24, septembre-octobre 1961, p. 2.

### III. DE L'ASMF A LA FFH

Répondant au souci de Philippe Berthe de transformer son association en fédération, l'ASMF change de statut et de nom en 1963. Elle devient la Fédération sportive des handicapés physiques de France, qui vise à :

- élargir le mouvement créé par l'ASMF en la décentralisant ;
- doter la France d'un équipement sportif moderne spécialement adapté aux problèmes des handicapés ;
- former des cadres, des entraîneurs et des moniteurs dans les différentes disciplines sportives ;
- multiplier les rencontres interrégionales (19).

Ses ambitions, au niveau international, ont pour but de :

- « garder à la France son rang, en mettant au point des méthodes permettant l'application de tous les sports à toutes sortes de handicaps ;
- répondre aux invitations étrangères de jeux au niveau international ;
- préparer les Jeux de Tokyo en 1964 et les Jeux internationaux d'été l'année suivante en France (20).

On constate donc que la **FSHPF** se tourne résolument vers l'étranger, afin de prendre sa place sur la scène internationale, prouvant ainsi qu'elle souhaite avoir du poids et être reconnue.

La **FSHPF** devient en 1968 la Fédération française de sport pour handicapés physiques (**FFSHP**) ; cette appellation s'apparente à celle des autres fédérations sportives et correspond à sa vocation nationale.

En 1970, la **FFSHP** obtient du secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, la codification de l'accueil des handicapés dans les équipements sportifs (circulaire du 16 septembre 1970). Cela permet de faciliter l'accès en fauteuil roulant.

En 1972, suite à des désunions et des querelles de personnes, la fédération se scinde en deux, avec création d'une seconde fédération : la Fédération française omnisports des handicapés physiques, le 24 février 1972, fédération qui ne sera jamais agréée par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Les étapes nécessaires pour que la FFSHP soit l'égale des autres fédérations vont peu à peu se mettre en place.

La délégation de pouvoir sera accordée à la FFSHP par Joseph Comitti. Celle-ci deviendra ainsi une fédération dirigeante au même titre que les autres grandes fédérations sportives. Par là même, la fédération a l'accord du Ministère pour organiser, développer, coordonner et contrôler les activités physiques et sportives des handicapés physiques à travers la France.

---

19. Second Souffle, n° 1, mars 1964, p. 3-4.

20. Second Soupe, n° 1, mars 1964, p. 3-4.

Le 24 mars 1973, la FFSHP est admise comme membre du Comité national olympique et sportif français, trouvant ainsi sa place au sein du sport français.

A la fin de l'année 1976, Jean-Pierre Soisson, alors secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, insiste auprès des deux fédérations (FFSHP et FFOHP) pour engager la réunification. « Cette situation qui portait préjudice au développement du sport pour handicapés et présentait des difficultés à tous les niveaux d'organisation des compétitions ne pouvait se prolonger (21)>. »

Le protocole d'accord précisant les modalités de la fusion entre les deux fédérations a été signé le 17 décembre 1976, en présence de représentants des deux fédérations, dont Marc Avronsart pour la FFSHP et André Auberger pour la FFOHP, qui seront successivement présidents de la nouvelle fédération.

C'est ainsi que les 8 et 9 janvier 1977 eurent lieu les assemblées générales de réunification entre les deux fédérations, où les nouveaux statuts furent adoptés. La Fédération française Handisport (FFH) est née.

---

21. Extrait de la lettre de M. J.-P. Soisson du 17 décembre 1976, *Second Sojffle*, n° 46, hiver 1973, p. 3.

## La Fédération française Handisport

La réunification va permettre à la FFH de devenir un groupement national de poids. En effet, elle compte 4 809 licenciés (3 559 pour la FFSHP et 1 250 pour la FFOHP) ; le nombre de pratiquants pour la saison 1977-1978 sera, toutes disciplines confondues, de 7 200 personnes (22>.

Une étape reste encore à franchir. La FFH est une « association déclarée conformément à la loi du 17 juillet 1901 », mais elle souhaite obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Ce décret du 17 juin 1983, fait par le premier ministre et le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, lui donne une « personnalité juridique » : « Elle peut recevoir les dons et legs et posséder librement tout bien immobilier entrant dans le cadre de ses activités, bénéficier d'un régime fiscal de faveur pour certains impôts et collecter les versements déductibles de particuliers et d'entreprises (23). » Cela lui permet ainsi d'obtenir des ressources non négligeables.

En devenant un groupement national du sport et des activités physiques des handicapés physiques, elle fixe de nouveaux statuts, elle a pour but la pratique du sport spécifique aux handicapés physiques et compatible avec leur handicap et a pour objet :

« - l'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives chez les handicapés physiques de toutes origines, en France [...] ;  
- la formation et le perfectionnement des cadres techniques des disciplines sportives pour handicapés physiques ;  
- la représentation des groupements sportifs adhérents [...] et la défense de leurs intérêts moraux et matériels (24). »

Elle s'organise administrativement afin d'être à la hauteur de ses ambitions.

---

22. AUBERGER André, . Commentaires sur le nombre d'associations et de licenciés », *Second Soupe*, n° 8, avril 1979, p. 19.

23. AUBERGER André, « La Fédération française Handisport reconnue d'utilité publique », *Handisport magazine*, n° 27, septembre-octobre 1983, p. 32.

24. MUNDREUIL J., *Le Sport pour les handicapés physiques en 1981 en France*, FFH, 1981, 57 p.

## **CONCLUSION**

La seconde moitié du XXe siècle a constitué un moment clé de l'histoire des rapports du handicap et du sport.

La Seconde Guerre mondiale, avec ses tragiques conséquences, a joué un rôle d'accélérateur en conduisant les médecins à améliorer la rééducation des blessés. Un médecin anglais, le docteur Guttmann, introduit le sport à l'hôpital et en fait un moyen de rééducation.

La France prendra modèle sur l'Angleterre, le sport étant considéré par les médecins comme un moyen thérapeutique efficace, tant au niveau physique qu'au plan psychologique et social. Si, traditionnellement, l'invalidé était écarté de la compétition pour des raisons de « bon sens médical », c'est maintenant le médecin qui l'incite à pratiquer.

En parallèle, des initiatives de sportifs devenus handicapés, tels Philippe Berthe, vont permettre au sport pour handicapés physiques de se développer dans une structure associative : l'ASMF fondée en 1954. Elle devient un organisme national en 1963, dont le but est de fédérer les clubs. La FFH sera créée en 1977, après une période de changements, scissions et réunifications. On est passé du handicap obstacle à la pratique sportive à une pratique sportive à part entière par les handicapés.

Actuellement, un nouveau tournant est pris au niveau de la législation : celle-ci tente de recouvrir toutes les données de la vie sociale des handicapés : scolarité, travail, loisirs.

Dans le domaine sportif, les pratiques des handicapés et celles des valides se rapprochent, comme en témoigne le projet des J.O. d'Atlanta de regrouper jeux olympiques et jeux paralympiques.